

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-préfet d'Altkirch	vacant			
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		X
	Waechter	Antoine		X
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS		X
	Heyer	Morand	X	
Commune de Réchésy	Ecoffey	Hubert	X	
Société civile				
WWF Suisse	Chollet	Clarence		X
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		X
	Zenger	Yves		X
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		X
	Merguin Rossé	Lucienne		X
Unia Le Syndicat	Moeschler	Emilie		X
	Hamel	Arthur		X
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		X
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		X
	Walther	Jean-Louis	X	
	Forter	Martin	X	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	X	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	X	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		X
equiterre	Chevalley	Isabelle		X
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		X
	Pluskota	Jean		X
Invitée				
Association Escale Bonfol	Mélinda	Ritter	X	
	Markus	Schwendimann	X	

Introduction

R. Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il remercie bci Betriebs-AG pour l'organisation de la visite du site et M. le Maire H. Ecoffey pour l'accueil chaleureux dans sa commune.

H. Ecoffey souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il fait un bref retour sur le temps qu'il a passé au sein de la CIS en tant que représentant de sa commune. Pour lui, l'assainissement de la DIB est exemplaire et il remercie toutes et tous pour ce qui a été fait pour parvenir à ce résultat.

R. Longet salue particulièrement M. Alain Lachat de même que les représentants de l'Association Escale Bonfol, Mme Mélinda Ritter, cheffe de projet, et M. Markus Schwendimann, président. En introduction, il adresse les félicitations à bci au nom de la CIS pour le travail accompli ces derniers mois. Lors de la dernière séance, qui correspondait en quelque sorte à la mi-temps du projet, les travaux préparatoires au déplacement de la halle avaient été présentés. Depuis lors, cette mi-temps s'est matérialisée par un événement bien maîtrisé qu'est le déplacement de la halle. M. Longet renvoie au communiqué de presse de bci, distribué le 12 novembre, et qui précise l'agenda de la suite des travaux. Il fait ensuite part de la liste des excusés de la séance du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans commentaire.

2. Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2013 est accepté sans commentaire.

3. Escale Bonfol: présentation des projets par M. M. Schwendimann, Président, et Mme M. Ritter, Cheffe de projet

R. Longet introduit le sujet en précisant que la CIS ne dispose que de peu d'informations sur les activités de l'association Escale Bonfol. Le rôle de la CIS n'est pas de juger ce qui se réalise, mais d'échanger sur le développement du site. Bonfol s'est fait connaître contre sa volonté par la décharge – son assainissement est une belle réussite qui peut complètement renouveler l'image de la région et faire école. Aujourd'hui, Bonfol peut être valorisée par les projets d'Escale Bonfol et la CIS se réjouit de prendre connaissance de ce qui se fait.

M. Schwendimann remercie de l'accueil et de la possibilité offerte par la CIS pour présenter les projets d'Escale Bonfol. Il laisse le soin de présenter les activités d'Escale Bonfol à la cheffe de projet, Mme Ritter.

En rappelant que la pérennité des projets est l'un des objectifs soulevés par Mme Ritter, M. Lassus souhaite savoir si, pour les réalisations dans lesquelles on travaille avec du matériel (p. ex. Landart, maison de la nature), le financement du fonctionnement de ces dernières (entretien, ...) est assuré. Y aura-t-il d'autres sources de financement que la Chimie Bâloise? Mme Ritter répond que ces questions ont été considérées en amont pour les projets concernés. En effet, l'accès à toute une série de projets sera payant et les rentrées financières ont été calculées pour permettre l'embauche d'une personne.

R. Longet demande des précisions concernant les projets de pistes cyclables ou de voie ferrée. Il remarque qu'Escale Bonfol aborde également des projets qui vont au-delà des frontières communales et estime emblématique d'utiliser les voies de communication – comme la CIS en est une – pour pérenniser les liens transfrontaliers. Mme Ritter répond que la mise en place d'une piste cyclable est un premier projet avec la commune de Pfetterhouse. Les possibilités de garder les rails depuis le village jusque sur le site, pour un projet ludique (mise en place de draisines par exemple), sont en cours de réflexion, mais risquent de poser certains problèmes.

En référence au Plan spécial cantonal qui prévoit le reboisement du site, R. Longet vient sur les "visions nostalgiques du futur" des personnes qui se sont habituées à l'architecture de la halle et qui trouveraient dommage de démonter la structure mise en place. Il souhaite retransmettre ces propos à Escale Bonfol, car cela pourrait être perçu positivement que d'hériter d'infrastructures que bci serait certainement contente de ne pas devoir démonter mais lesquelles soulèveraient en même temps des problèmes liés à leur entretien. Mme Ritter confirme avoir eu des réflexions similaires, notamment en lien avec l'idée de production d'énergie renouvelable et de réutilisation de la structure des arcs par des projets d'Escale Bonfol.

H. Ecoffey a pris note des contacts noués entre Escale Bonfol et la commune de Pfetterhouse et il souhaite savoir si des contacts ont également été établis avec la Franche-Comté. Mme Ritter répondant que non, H. Ecoffey relève quelques projets de cette région, notamment de la Communauté des communes du Sud-Territoire dont il est président et qui travaille de manière transfrontalière sur différents thèmes, entre autres sur le Contrat de rivière Allaine. Il invite Escale Bonfol à prendre contact avec cette Communauté et indique que des thématiques faunistique, floristique, environnementale pourraient être traitées en commun, sous une approche ludique et touristique; le cercle des amis pourrait ainsi être élargi. R. Longet constate qu'il est aussi du rôle de la CIS de mettre en relation les personnes intéressées par des mêmes objectifs.

M. Heyer relève l'intérêt et l'utilité d'avoir fait découvrir à la CIS les projets d'Escale Bonfol. Il trouve que les différents groupes ont bien travaillé. La commune de Pfetterhouse souhaite que les projets se réalisent jusqu'au bout. A ce titre, il rappelle que la piste cyclable côté français est de la compétence du Conseil Général du département du Haut-Rhin.

R. Longet remercie les représentants d'Escale Bonfol de leur présence et de la présentation.

4. Etat d'avancement du projet

R. Luttenbacher présente l'avancement du projet.

La parole n'étant pas demandée à ce sujet, R. Longet le remercie et renvoie les membres au communiqué de presse reçu le 12 novembre, pour plus d'informations.

5. Suivi environnemental et social

R. Luttenbacher présente les aspects liés au suivi environnemental et social.

S'agissant des résultats du réseau renforcé des mesures d'immissions d'air pendant la phase de déplacement de la halle, M. Forter demande des précisions sur les substances mesurées. R. Luttenbacher répond qu'il s'agit des substances présentes habituellement dans le suivi des émissions à la cheminée, mesurées ici dans les immissions en quantité très faible.

Se référant à la reprise du programme de bio-monitoring lié à l'hygiène du travail et à la mesure par AMT d'un paramètre supplémentaire avant la reprise et durant les travaux, M. Forter souhaite avoir des précisions sur ce paramètre. R. Luttenbacher répond que ce paramètre n'est pas nouveau et concerne le benzène dans les urines; il s'agit d'une décision du Canton.

Du côté du Canton, J.-P. Meusy ne revient pas sur les aspects les plus importants venant d'être présentés. La gestion des odeurs constituait un des points critiques à considérer pendant le déplacement de la halle. Le dispositif mis en place (réseau de nez, neutralisants d'odeur et renforcement du monitoring des immissions) a contribué au bon déroulement de cette étape sensible. Un rapport de bci va détailler les résultats liés à cette thématique. S'agissant de la surveillance des eaux, il n'y a pas d'éléments particuliers ou alarmants à signaler. En vue de la deuxième étape de l'assainissement qui vient de débiter, l'autorité cantonale rappelle aux responsables de l'assainissement qu'il convient de rester vigilant sachant que les risques restent permanents.

L'exercice des forces d'intervention du mois d'octobre avait par ailleurs aussi pour but de rappeler l'importance de veiller à la sécurité dans ce milieu où le risque d'événement reste permanent. En ce qui concerne la question de M. Forter relative au paramètre supplémentaire qui sera mesuré dans le monitoring santé des travailleurs, J.-P. Meusy précise qu'il s'agit du benzène dans les urines, sujet qui a fait l'objet d'une présentation détaillée par l'hygiéniste du travail, M. Jean Parrat, en juin 2012. J.-P. Meusy précise que ce paramètre était déjà mesuré dans le passé. Les parties ainsi que la SUVA se sont dès lors mises d'accord de remettre en place cette mesure. M. Meusy invite M. Forter à contacter M. Jean Parrat pour le cas où il aurait besoin de plus de détails sur ce sujet.

6. Demande de l'éditeur de M. José Ribeaud

R. Longet s'en réfère à la demande de soutien financier adressée à la CIS par les Editions Alphil, éditeur du prochain livre de M. José Ribeaud et consacré à la Décharge de Bonfol. La demande a été annexée à l'invitation à la présente séance. La Commission est déjà informée du projet de livre, M. Ribeaud ayant assisté à plusieurs séances de la CIS. A ce stade, le budget transmis prévoit l'édition de 600 ex. du livre qui comportera 250-260 pages, pour un prix de vente prévu d'env. CHF 35.-. En retraite, l'auteur, jurassien, ancien présentateur du téléjournal à la TV Suisse romande, ancien rédacteur en chef du journal La Liberté, a également développé des projets (école, médias) au Madagascar et vit aujourd'hui à Berlin. S'il relève que le travail de rédaction est quasiment bénévole selon le budget joint à la demande, R. Longet précise que le projet de livre de M. Ribeaud n'est pas une initiative de la CIS mais un projet personnel de son auteur, contrairement au film sur la DIB réalisé par Varuna Singh pour le compte de la CIS. Ceci rappelé, R. Longet est d'avis que le livre pourrait être un bon complément au film précité, une autre façon de laisser une trace et documenter l'histoire de la DIB. Pour donner suite à la sollicitation d'Alphil, R. Longet souhaite voir si la démarche convient aux membres de la CIS et si on a des garanties de lisibilité qui conviennent. Connaissant l'auteur, R. Longet penche pour l'affirmative.

Néanmoins et à ce jour, il n'y a pas de poste prévu à cet effet dans le budget de la CIS. Constatant que la CIS n'épuise habituellement pas son budget – solde d'environ CHF 15'000.- annuellement libre –, R. Longet a pris contact préalablement avec bci. R. Longet a ainsi reçu l'accord de principe de bci pour utiliser si besoin le solde disponible au budget. En cas d'accord des membres de la CIS, R. Longet peut s'imaginer de répartir le montant sollicité sur deux budgets. Le livre est prévu de sortir courant 2014. Le nombre de 600 ex. paraissant assez faible, R. Longet interpellerait les membres et institutions de la CIS afin de connaître les besoins des entités représentées. Il s'interroge sur le fait que le prix du livre n'est indiqué

qu'en francs suisses. Au cas où il y aurait une vente en France, il faudrait fixer un prix en Euro. La CIS pourrait également faire de la promotion de son côté. Bref, si la CIS entre en matière sur une contribution financière, un certain nombre de choses devront être discutées avec l'éditeur. Enfin, si la CIS est sponsor, son nom devrait également apparaître.

J.-P. Meusy partage le sentiment que J. Ribeaud a initié ce projet de livre avec grand professionnalisme et beaucoup d'éthique. Il en résultera une trace intéressante sur l'histoire de ce vaste projet. Si J.-P. Meusy peut soutenir la proposition de l'éditeur, il est également étonné que cette demande intervienne à ce stade du projet. Soutenant à priori l'idée d'une participation financière de la CIS au projet, J.-P. Meusy propose cas échéant de prévoir un certain nombre d'ouvrages pour les membres et leurs institutions à un prix préférentiel. De même, il serait pertinent à ses yeux de joindre dans l'ouvrage le film de la CIS mentionné auparavant. Pour le surplus, J.-P. Meusy se rallie à la position de R. Longet.

R. Longet pourrait s'imaginer un prix préférentiel en disant que la CIS a envie d'être diffuseur en quelque sorte. Un film reste allusif alors qu'un livre est consultable à tout instant. Un livre a à ce titre une plus-value par rapport à une image. R. Longet pense qu'il y a des entités qui s'intéressent à ce qui s'est passé pour peu que ce soit écrit de manière crédible. Il relève en plus que l'auteur a des racines jurassiennes et franc-comtoises et invite également les collègues français à soutenir d'une manière ou d'une autre cet ouvrage.

En mentionnant deux exemples, H. Ecoffey indique que sa commune a déjà eu l'occasion d'être sollicitée afin de mettre à disposition des ouvrages et de les soutenir. Malheureusement, seul un petit nombre d'ouvrages a pu être distribué. L'intérêt que le sujet de la DIB a rencontré au sein de la population de Réchésy était toujours restreint, contrairement à Pfetterhouse où la perception est différente. Pour H. Ecoffey, ce livre a certainement toute raison de trouver un intérêt, mais, par expérience, la diffusion va certainement rester restreinte.

R. Longet ne contredit pas H. Ecoffey et rappelle que l'éditeur, en prévoyant 600 exemplaires, est bien placé pour faire cette prévision. Par contre, il proposerait un prix en Euro et un soutien par la CIS en faisant la promotion sur le site internet de la CIS par exemple. Ainsi, R. Longet propose d'utiliser le solde non utilisé du budget de la CIS pour soutenir le livre de M. Ribeaud: s'agissant du budget 2013, un montant de CHF 12'000 est évoqué.

J. Moser émet une opinion discordante portant notamment sur le titre provisoire du livre, *Maudite décharge*. Il ne voit pas les choses de cet œil. Il évoque des difficultés survenues avec l'auteur du livre lors de la demande de consultation des archives de la commune de Bonfol et rend attentif au fait que l'on ne connaît pas encore le compte rendu de son livre. La CIS n'étant pas impliquée, J. Moser n'est pas d'accord de donner un financement de CHF 16'000.- comme demandé par l'éditeur. Il aimerait en savoir plus sur le contenu du livre.

M. Forter et M. Walther, en tant qu'experts du Collectif Bonfol, estiment qu'il n'est pas de leur ressort de se prononcer sur le sujet. M. Forter déplore par ailleurs que la commune de Bonfol n'ait pas mis ses archives à disposition de M. Ribeaud et rappelle qu'il a déjà proposé à M. Ribeaud de venir les consulter chez lui. J. Moser prend acte du fait que les procès-verbaux sont disponibles chez M. Forter et répond que M. Ribeaud peut venir consulter les archives sur place.

R. Longet comprend la réserve de la commune de Bonfol s'agissant notamment du titre du livre. Il y a néanmoins une belle histoire à raconter. Quand la CIS a travaillé pour la réalisation du film, c'était toujours sous condition de ne pas juger le passé. La réalisation du film, marquée par un fil rouge, a réussi à ne mettre aucun acteur en position difficile. Pour R. Longet, M. Ribeaud ne pratique pas un journalisme polémiste. En ce sens et malgré le fait que la commune se soit braquée quant à la mise à disposition des archives de procès-verbaux du Conseil communal de la période de l'exploitation de la décharge, M. Longet ne souhaite pas que l'ouvrage soit pénalisé par ces faits. S'il a agendé l'objet à l'ordre du jour, c'est parce qu'il a reçu la demande de l'éditeur. Si la CIS veut financer, elle peut poser des conditions.

A. Lachat exprime son sentiment d'être mis devant un fait accompli. Y a-t-il d'autres sponsors? R. Longet déduit du budget de l'éditeur que la CIS est considérée comme premier subventionneur. Il rappelle que la CIS n'a jamais utilisé les 58'000 francs budgétés et que l'argent dépensé ne l'a jamais été sans raison. A. Lachat ne conteste pas l'idée du livre. Il fait part de sa réflexion personnelle en disant que si bci s'oppose à une subvention par la CIS, cela pourrait se retourner contre elle. R. Longet remarque que personne ne doit se sentir obligé de financer, il s'agit d'une demande de soutien financier sachant que la CIS n'a rien demandé. A. Lachat se montre favorable par rapport au livre, mais pas pour donner un chèque en blanc.

A ces arguments, J. Moser pose la question de l'attitude de la CIS pour le cas où une demande d'un autre auteur devait lui être adressée ultérieurement. R. Longet rappelle que M. Ribeaud a assisté à des séances

de la CIS, qu'il a présenté son projet, questionné des personnes. Pour la CIS, c'est une situation nouvelle à gérer. Il peut y avoir d'autres demandes de ce genre, cela fait partie de ce type de dossier. Même si ce n'est pas la CIS qui a commandé le livre à M. Ribeaud, ce dernier réalise à priori un travail de qualité dans un climat de confiance. Si la CIS finance, elle est en droit de poser des critères.

M. Forter fait part de son avis que la CIS ne peut poser de critères, car c'est l'auteur qui fait le livre. Il est normal que ce dernier ne convienne pas à tout le monde, mais la CIS ne peut pas faire le contrôle du livre. R. Longet rappelle que l'on a affaire à une demande de subventionnement. Il se verrait en effet mal de répondre à M. Ribeaud que la CIS souhaite faire une relecture du livre. Par contre, toute personne qui y est citée est libre de demander la relecture de sa citation.

R. Longet marque son soutien au livre, mais exprime une réserve par rapport au titre. Il n'y a rien de maudit autour de la DIB et elle n'est pas un dépotoir, ce n'est pas le message que la CIS peut soutenir. En revanche, elle peut passer le message à M. Ribeaud que s'il souhaite garder ce titre, elle ne pourra pas soutenir le livre. M. Forter ne partageant pas ces arguments, R. Longet explique qu'il estime contradictoire d'admettre les expressions comme *maudit* et *dépotoir* et, en même temps, de soutenir les messages forts positifs par les projets comme ceux d'Escale Bonfol. Le titre du livre exprime une perception qui date d'il y a 10 ans, aujourd'hui il faut tourner les choses autrement et se projeter dans le futur de la région. J. Moser ajoute que la commune de Bonfol essaye de véhiculer les choses de manière positive et il trouverait dommage que les efforts de la Commune soient anéantis par derrière.

R. Longet rappelle qu'à partir du moment où la CIS est sollicitée, elle peut donner un avis. Si elle met de l'argent en jeu, elle peut conditionner son soutien. M. Forter a raison de dire que le livre ne peut pas être relu par 20 personnes ou plus. En revanche, M. Ribeaud n'a pas envie de nuire en quoi que ce soit à ce qui est son pays. Il faut un document dont les acteurs concernés puissent trouver une certaine fierté à le présenter.

Connaissant M. Ribeaud, A. Lachat ne se fait pas de souci. Il propose toutefois que R. Longet ait un contact avec lui avant l'édition. A. Lachat a compris que le livre sera composé de deux, voire trois parties, mais le terme maudit est fort et mal placé à ses yeux.

R. Longet répète que si on entre en matière, le titre doit changer.

H. Ecoffey propose de marquer le titre *Maudite décharge* avec un point d'interrogation et de souligner l'exemple d'un assainissement réussi. Ainsi, il serait possible de démontrer qu'il y a eu quelque chose de pesant, mais dont on a fait une réussite. Dans le sous-titre, il faut transformer ce problème de déchets en réussite d'assainissement. De cette manière, on met en valeur ce qui a été fait dans le passé et ce qui se réalise aujourd'hui, notamment au travers du projet Escale Bonfol. Les acteurs de la CIS ont l'habitude de ce chantier, mais il s'agit tout de même de quelque chose d'unique. Il faudrait tourner les choses afin de percevoir le côté bénéfique: la maudite décharge se transforme.

M. Lassus entend bien des débats que le titre du livre ne convient pas à certains. Il pense toutefois que l'on n'a pas le droit d'imposer un titre à M. Ribeaud. R. Longet rappelle que nous avons affaire à une demande de financement. Si M. Ribeaud resp. l'éditeur demande de l'argent et la CIS le donne, elle a le droit d'y mettre des conditions. Si elle ne donne pas de soutien financier, elle peut toujours donner un conseil. L'auteur a également un intérêt que son livre soit accueilli favorablement.

J.-L. Walther abonde dans le sens de H. Ecoffey. Pendant toute l'histoire de la DIB, il y a eu des discussions dans le sens d'une maudite décharge. Ce mot est à sa place pour ce que l'on pensait à l'époque de cette décharge, en tout cas à l'extérieur. Pour J.-L. Walther, la proposition de H. Ecoffey est équilibrée et respectueuse de l'évolution de l'histoire. Il estime que la CIS n'a pas le droit de manipuler le titre, mais un point d'interrogation lui semble justifié.

J.-P. Meusy comprend les avis et émotions exprimés. Il partage l'avis de J.-L. Walther en disant qu'aujourd'hui les choses vont bien si on se réfère au ton catastrophiste exprimé dans la presse en 2000 (*..l'enfer toxique de Bonfol empoisonne les relations franco-suisse*s -Le Temps, 21 mars 2000- ; *La décharge de Bonfol est une véritable bombe chimique* -Tribune de Genève, 1^{er} mars 2000-). Le dossier a évolué mais il y a eu des périodes très dures. M. Meusy soutient la proposition de discuter avec J. Ribeaud comme proposé par R. Longet. Si une adaptation du titre peut amener une adhésion locale, il convient de le discuter mais sans oublier les moments durs du processus et le fait que des déchets très toxiques ont été déposés dans les années 61-76.

R. Longet informe qu'il rencontre J. Ribeaud le 11.12.2013. Il rappelle que la CIS n'est pas tenue de cofinancer cet ouvrage. Si elle le fait, elle a le droit de conditionner son soutien. La CIS vient d'entendre tout ce qui est projeté d'être mis en place pour tourner la page à Bonfol, il est souhaitable que les habitants

de Bonfol puissent être fiers de ce livre. La chimie bâloise investit 380 Mio CHF – il y a quand-même matière à faire un beau récit et d'être fiers du résultat.

R. Luttenbacher fait part de son impression que les débats se sont trop focalisés sur le titre du livre. Il s'interroge sur l'attitude de la CIS si l'expression de maudite décharge réapparaît ailleurs dans le livre? Même si la CIS participe au financement, il ne lui sera pas possible d'en modifier chaque passage qui pourrait déranger une entité membre. A l'inverse, si la CIS ne participe pas au financement, M. Ribeaud sera tout à fait libre de ses écrits.

R. Longet précise que pour lui, le film est le modèle. Il a réussi à montrer que la meilleure technique considérée à l'époque peut être critiquée 50 ans plus tard. R. Longet rappelle que jusque dans les années 50, l'armée suisse jetait son surplus de munitions dans des lacs de montagne en pensant que la nature se chargerait de les faire oublier.

A. Lachat propose que R. Longet rencontre J. Ribeaud. Suite à cette rencontre, R. Longet rédigerait un résumé qu'il transmettra ensuite à la CIS.

Pour aller de l'avant, R. Longet aurait souhaité disposer d'une réserve du budget 2013 pour financer cas échéant une première partie, après avoir proposé aux responsables du livre de changer la formulation du titre. Si cela ne devait pas être possible, la CIS n'accepterait pas de soutenir l'ouvrage. M. Forter n'adhérant pas à cette condition, R. Longet lui répond qu'il ne peut pas cautionner un ouvrage pour lequel la commune de Bonfol ne se reconnaît pas dans le titre. Pour lui une adaptation du titre est une condition impérative pour discuter de soutien financier.

J. Moser ne se montre néanmoins pas satisfait de cette solution, estimant déplacé le fait de donner CHF 16'000.-.

Décision:

Etant donné qu'aucun consensus n'a pu être trouvé, R. Longet se charge de faire part des considérations énoncées lors de la séance de ce jour à J. Ribeaud et de retransmettre le résultat de cette discussion à la CIS lors de sa prochaine séance. R. Longet répondra dans ce sens à l'Editeur.

7. Divers, prochaines séances (en particulier dates 2014)

Divers

La parole n'est pas demandée.

Prochaines séances (en particulier dates 2014)

Les dates des prochaines séances sont arrêtées comme suit:

- ➔ **Vendredi 14 mars 2014**
- ➔ **Mercredi 4 juin 2014**
- ➔ **Vendredi 12 septembre 2014**
- ➔ **Vendredi 21 novembre 2014**

Sur invitation de M. Heyer, il est décidé de tenir la séance du 4 juin 2014 à Pfetterhouse.

A l'issue de la séance, H. Ecoffey rappelle qu'il va quitter la Commission. Son mandat à la mairie de Réchésy se terminera le 30 mars 2014. Il en profite pour remercier tous les participants et dire le plaisir qu'il a eu à œuvrer au sein de la CIS.

Les séances étant filmées, R. Longet rappelle la possibilité offerte aux membres, ainsi qu'à Escale Bonfol pour l'occasion, de faire état de leur commentaire sur les discussions de ce jour devant la caméra. Ces interviews sont placés ensuite sur le site internet de la Commission et permettent au public de mieux saisir les enjeux qu'à travers de seuls documents écrits.

Fin de la séance: 13h00

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind